

présidée par un évêque, Mgr de Tarentaise, on a traité toutes les grandes questions sociales : Propriété, droits qu'elle confère et devoirs qu'elle impose ; justice commutative ; propriété ecclésiastique, nécessité sociale de sa reconstitution, etc., etc.

L'adresse à Léon XIII, lue en assemblée de clôture, et que nous reproduisons en entier, fait assez connaître l'esprit de ce Congrès, et les heureux résultats que l'on peut en espérer.

Très Saint-Père,

Il y a un an, Votre Sainteté recommandait l'étude des principes chrétiens qui régissent la possession et l'usage des biens terrestres et du capital ; et Elle ajoutait que rien serait plus avantageux pour la société que l'application attentive par les chrétiens de ces préceptes trop méconnus.

Afin de répondre au désir exprimé par Sa Sainteté, nous venons de nous réunir en congrès, sous le patronage des autorités ecclésiastiques, et avec le concours de théologiens et de jurisconsultes distingués, nous nous sommes efforcés de mieux connaître, pour les mettre en pratique, les prescriptions de l'Evangile en ce qui nous touche à titre de propriétaires et de capitalistes.

Persuadés que les lois générales de la morale chrétienne s'appliquent à tous les temps et à tous les milieux, nous croyons que les formes actuelles de la propriété, malgré les subterfuges en usage, ne sauraient la soustraire aux obligations de justice et de charité dont la Providence divine veut qu'elle soit chargée. Donner toute licence aux capitalistes et aux employeurs à l'égard des travailleurs et des autres citoyens, telle paraît avoir été la tendance de systèmes philosophiques et politiques aussi contraires à la droite raison qu'à l'Evangile. Ces systèmes, nés du rationalisme et du naturalisme devaient fatalement produire l'antagonisme et la haine entre les diverses classes de la société. Mais, pour porter remède aux souffrances actuelles, et en présence des menaces de discordes plus graves encore, n'y aurait-il à souhaiter qu'une réglementation purement légale des relations très complexes entre le riche et le pauvre, entre le patron et l'ouvrier ? Faudrait-il que la propriété, après avoir constitué devant la loi humaine le plus enviable des privilèges, devienne par contre l'objet d'un véritable esclavage ? Serait-il à désirer que les